



Politique intégrité intellectuelle 2024-2025

Centre
de services scolaire
des Appalaches
Québec 

Lisa Vachon, coordonnatrice PP
Marie-Ève Champagne, directrice

Juin 2024

Déclaration de la philosophie

L'école Saint-Noël vise à fournir une éducation de qualité qui stimule la curiosité intellectuelle, encourage le développement de compétence et favorise l'épanouissement de chaque élève. Nous croyons en l'importance d'un environnement d'apprentissage qui encourage les élèves à devenir des apprenants actifs, réfléchis et autonomes, tout en respectant les principes d'intégrité intellectuelle. Nous croyons que l'intégrité intellectuelle constitue un aspect fondamental de l'enseignement et de l'apprentissage fondés sur la recherche et sur la réflexion.

À l'école Saint-Noël, l'intégrité intellectuelle se réfère à l'engagement de respecter et de valoriser le travail intellectuel d'autrui, d'attribuer de manière appropriée les sources utilisées dans le cadre des travaux académiques, de faire preuve d'honnêteté dans la production et la présentation des travaux et de respecter les règles et les réglementations en matière de propriété intellectuelle.

Principes fondamentaux

Nous inculquons aux élèves des valeurs éthiques telles que l'honnêteté, la confiance, l'équité, le respect et la responsabilité, qui constituent le fondement de leur développement personnel et de leur engagement dans la société.

Stratégies de développement de l'intégrité intellectuelle

L'intégrité intellectuelle et le profil de l'apprenant IB

Le profil de l'apprenant et ses qualités seront pris en exemple pour fournir aux élèves des modèles d'intégrité intellectuelle. Ainsi, en plus de la qualité **Intègre** de l'apprenant de l'IB qui exprime toutes les valeurs véhiculées par cette politique, nous pouvons citer :

- L'apprenant **Chercheur** qui cherche par lui-même et non pas celui qui s'approprie le processus et les résultats de la recherche d'autrui
- L'apprenant **Informé** qui est en mesure de discerner les bonnes pratiques par opposition aux mauvaises. Il met en évidence les sources d'information utilisées et apprend à les citer.
- L'apprenant **Sensé** prend "des décisions réfléchies et éthiques". Il part du principe qu'il ne fait pas à autrui ce qu'il ne voudrait pas qu'on lui fasse.
- L'apprenant **Réfléchi** admet qu'en respectant la propriété intellectuelle des autres, il protège également la sienne.
- L'apprenant **Communicatif** est celui qui s'exprime avec assurance et créativité. La communication nous invite à respecter certaines règles, plus particulièrement celles de la tolérance et du respect mutuel.

Occasions de développer l'intégrité intellectuelle

De nombreuses occasions sont utilisées pour fournir aux élèves des exemples de respect de l'intégrité intellectuelle, notamment dans le cadre du développement des compétences des approches de l'apprentissage, dans le cadre de pratiques à adopter en classe, pour le travail en

groupe ou d'autres activités. Les pratiques sont clairement expliquées et illustrées à l'aide d'exemples adaptés à l'âge des élèves.

Droits et responsabilités

L'intégrité dans l'école est une responsabilité partagée. L'élève, ses enseignants, ses parents et la direction pédagogique de l'école contribuent à faire vivre et respecter les principes d'intégrité et d'honnêteté.

Élèves

Nous nous sommes concentrés sur la responsabilité des élèves vis-à-vis de leur travail, sur le respect des directives pour le travail individuel et le travail en groupe tout en indiquant quelques attentes et pratiques à suivre en matière de référence, de mention des sources, de citation et de paraphrase surtout pour les élèves du cycle 3.

Faire preuve d'intégrité intellectuelle, pour l'élève est :

- Prendre conscience qu'il est responsable de l'intégrité intellectuelle de ses travaux.
- Connaître les comportements constituant une mauvaise conduite comme le plagiat, la copie du travail d'une autre personne ou l'utilisation de notes ou collaboration non autorisées.
- Respecter les directives du travail individuel et en groupe à l'école :
 - Adopter une posture de travail adéquate et développer son autonomie (avoir son matériel, respecter le temps ...)
 - Adopter des gestes et des attitudes qui favorisent la santé et la sécurité de tous, à commencer par soi-même ;
 - Avoir conscience de l'espace « école » et adopter les règles et le langage permis dans ce lieu (Matrice des comportements dans toutes nos aires de vie). Toujours utiliser un langage respectueux, notamment envers les enseignants et le personnel de l'école (TES, surveillants, personnel du service de garde, etc.) ;
 - Développer des compétences sociales et de communication pour travailler en équipe et promouvoir l'entraide.
- Respecter les directives en matière de référence, de mention des sources, de citation et de paraphrase au cycle 3 ;
 - Citer les sources utilisées (voir annexe 1) ;
 - Mettre en évidence les paroles et les idées d'autrui (guillemets ; italiques ; etc.) de sorte que le lecteur puisse les identifier comme appartenant à quelqu'un d'autre ;
 - Indiquer l'origine d'une illustration (image, graphique, etc.) ou utiliser des images libres de droit ;
 - Remettre des travaux (écrits, oraux, visuels ou audiovisuels) en employant son propre langage d'élève.

Comprendre qu'en cas de conduite inacceptable, l'élève s'expose à une sanction.
(Voir la section sur les sanctions de cette politique)

La communauté scolaire

Afin d'aider les élèves à se sentir responsables de leur apprentissage :

La direction pédagogique de l'établissement

- Définit la politique d'intégrité intellectuelle, l'applique dans les opérations de gestion et la diffuse auprès de la communauté scolaire tout en expliquant le bien-fondé ;
- Offre un programme d'études centré sur les approches de l'apprentissage (compétences d'autogestion, compétences sociales, compétences de communication, compétences de pensée et compétences de recherche) pour permettre aux élèves d'acquérir une meilleure maîtrise des outils nécessaires au respect de l'intégrité intellectuelle ;
- Soutient le personnel en mettant à sa disposition, selon les ressources disponibles, des outils et des moyens favorisant le respect des règles d'intégrité intellectuelle ;
- Met en place des mesures d'aide aux élèves pour faire preuve d'intégrité ;
- Soumet au Conseil d'Établissement pour consultation, la politique d'intégrité ainsi que ses mises à jour ;
- Fournit régulièrement au Conseil d'Établissement des procès-verbaux de réunions sur la mise en œuvre de la politique d'intégrité.

Les **enseignants** se chargent d'enseigner les bonnes pratiques en matière d'intégrité intellectuelle et s'assurent de la compréhension de ces pratiques par les élèves : l'honnêteté, la confiance, l'équité, le respect et la responsabilité. Ils doivent fournir aux élèves des critères, des exemples et des conseils clairs tout au long du processus d'enseignement et pour l'ensemble des travaux, y compris ceux que les élèves doivent produire chez eux. Ils se doivent aussi d'appliquer les mesures appropriées en cas de mauvaises conduites.

Les **parents** prennent en considération les enjeux en matière d'honnêteté intellectuelle et soutiennent leur enfant dans l'acquisition de bonnes habitudes au travail et le respect des pratiques éthiques. Les parents peuvent aider leurs enfants en :

- Discutant avec eux des comportements acceptables et de ceux qui sont inacceptables ;
- Discutant avec eux de l'importance de respecter les délais et les attentes concernant les tâches scolaires ;
- Leur apprenant à s'organiser et à prioriser les tâches scolaires afin de mieux réussir dans leurs études ;
- Les responsabilisant face à leurs travaux scolaires, en les encourageant à bien faire, et en mettant en valeur leurs travaux.

La mauvaise conduite

Ce qui constitue **une mauvaise conduite** et ce qui fait que l'apprenant n'est pas intègre dans le vécu scolaire et dans la vie de tous les jours :

- L'utilisation d'insultes, de menaces, d'agressions physiques, de bavardage malfaisant, de vol, d'intimidation, de cyberintimidation, etc. au sein de l'établissement.

Dans le cadre d'un travail individuel ou en groupe, d'une présentation orale, d'un travail créatif ou autre, du projet de l'exposition ...

- Le plagiat : un élève présente, intentionnellement ou non, les idées, les propos ou le travail d'une autre personne sans en citer la source de manière correcte, claire et explicite (ex. : livres publiés, sources internet, CD, DVD, médias électroniques, etc.) ;
- La collusion : un élève présente un devoir qui est censé être son propre travail, mais qui est en fait le résultat, en tout ou en partie, d'une collaboration non autorisée avec une ou plusieurs autres personnes.

Les sanctions

Toute mauvaise conduite – dépendant de sa nature et/ou fréquence – pourrait entraîner les conséquences suivantes :

- Obligation de refaire le travail.
- Convocation des parents.
- Application du Code de vie/ de conduite de l'école

Chaque élève doit donc comprendre ce qui peut constituer une conduite inacceptable pour savoir l'éviter, être responsable et intègre. Ce comportement est d'autant plus important au moment de la préparation du projet de l'exposition pour les élèves de 6^e année primaire (voir annexes 1 et 2).

Documents consultés :

Pour élaborer cette politique d'intégrité intellectuelle, nous nous sommes inspiré des documents suivants :

- École Canadienne de Tunis, La politique d'intégrité de l'ECT s'appliquant au primaire, Tunis, mise à jour le 21 décembre 2021 (avec la permission des auteurs de la politique)
- Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes, avril 2022, IB
- Politique d'intégrité intellectuelle, mars 2023, IB
- Savoir citer et référencer ses sources, avril 2022, IB

Annexes :

Annexe 1 : Citation des sources au primaire (exposition)

Annexe 2 : Déclaration de respect du principe d'intégrité intellectuelle (exposition)

Annexe 1 (exposition)

Citation des sources

Un livre NOM de l'auteur, Prénom. *Titre du livre*, pages consultées.

Exemple : BERGAMINI, Andréa. *Le rock et son histoire*, pages 32-36.

Une encyclopédie NOM de l'auteur, Prénom. « Titre de l'article », dans *Titre de l'encyclopédie*, pages consultées.

Exemple : BRUNET, Michel. « Canada. Histoire et politique », dans *Encyclopédie Universalis*, pages 836-846.

Un article de journal ou de revue NOM de l'auteur, Prénom. « Titre de l'article », *Titre du journal ou de la revue*, numéro, pages consultées.

Exemple : Jodra, Serge. « Le voyage extraordinaire du soleil dans les étoiles », *Ciel et espace*, n°377, p 82-83.

Une page Web NOM de l'auteur, Prénom. « Titre de la page », *Titre du site Web*, Lien internet (date de consultation)

Exemple: Brahic, André. « Le voyage vers mars », *L'aventure spatiale*, <https://www.andre-brahic-raconte-l-aventure-spatiale.html> (page consultée le 19 octobre 2020).

Wikipédia « Titre de l'article », dans *Wikipédia*, Lien internet (date de consultation).

Exemple : « Pierre de Coubertin », dans *Wikipédia*, https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre_de_Coubertin (page consultée le 07-12-2020)

Vidéo NOM de l'auteur, Prénom. Titre de la vidéo. Lien internet

Exemple: « C'est pas sorcier – Le système solaire », <https://www.youtube.com/watch?v=I7cajVnzm8k&t=85s>

Une image ou photographie NOM de l'auteur, Prénom. Titre de l'image. Lien internet

Exemple :

Annexe 2 (exposition)

Déclaration de respect du principe d'intégrité intellectuelle

Faire preuve d'intégrité intellectuelle à l'école, c'est se conformer à certaines règles dans la réalisation et la remise de travaux de recherche. L'apprenant intègre ne fait pas les actions suivantes :

- **Le plagiat** : un élève présente, intentionnellement ou non, les idées, les propos ou le travail d'une autre personne sans en citer la source de manière correcte, claire et explicite (ex. livres publiés, articles de journal ou de revue, CD, DVD, médias électroniques, etc.);

Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela signifie que lorsque les gens écrivent, leurs mots leur appartiennent. Lorsque vous écrivez, assurez-vous d'utiliser vos propres mots. Si vous utilisez le copier-coller, sans utiliser de guillemets et sans citer correctement la personne qui a écrit les mots ou que vous utilisez les idées d'autrui et les formuler autrement (paraphrase) sans citer correctement leur auteur, vous faites du plagiat.

- **La collusion** : un élève présente un devoir qui est censé être son propre travail, mais qui est en fait le résultat, en tout ou en partie, d'une collaboration non autorisée avec une ou plusieurs autres personnes ;

Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela signifie que votre maman ou papa ou frère ou sœur ou n'importe qui d'autre ne peut pas effectuer votre travail pour vous ! Votre travail doit être le vôtre !

En signant cette déclaration, je confirme que je comprends le sens du mot « plagiat » et celui de la « collusion » et que je m'engage à ne pas y recourir.

Signature de l'élève : _____

Date : _____

Témoin à la signature : _____

Document valide pour l'année scolaire en cours et pour tous travaux individuels ou en équipe.